



LE SÉNAT DU CANADA

Groupe de travail sur l'Entente constitutionnelle du lac Meech et sur le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest

Lors de ses délibérations, le Groupe de travail a reçu de plusieurs sources une aide inestimable.

Nous remercions tout d'abord les particuliers et les organisations qui ont comparu en qualité de témoins à nos audiences tenues à Whitehorse, Yellowknife et Inuvik. Grâce à leurs témoignages, nous avons pu nous faire une meilleure idée des profondes inquiétudes que ressent la population des territoires au sujet de l'Entente du lac Meech.

Nous désirons également exprimer nos remerciements à MM. Richard Greene, Paul Bélinie, André Reny et Mme Diane Duchamps qui ont assuré la gestion des aspects administratifs, financiers et logistiques de nos travaux en leur qualité de greffiers du Groupe de travail.

Les membres du Groupe de travail ont pu compter, durant les longues heures consacrées à la rédaction de ce rapport, sur l'aide efficace de nos chercheurs Bruce Cannon et Jacques Rousteau, du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement. Gary Levy et Mario Pelletier ont fourni les services de rédaction alors que Hélène Bouchard et Janella Feldstein nous assurèrent leurs excellents services de soutien lors de la rédaction du rapport.

Pour aider les lecteurs du présent rapport, nous aimerions préciser que les renvois à l'Amendement constitutionnel de 1987 ou à l'Accord de 1987 constituent, en réalité, des renvois à l'Entente constitutionnelle de lac Meech.

Le président

**Rapport du Groupe de travail
au Comité plénier**

FÉVRIER 1988